

VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Parce que tout le monde n'a pas les mêmes besoins, Eovi Mcd mutuelle a conçu pour vous une complémentaire santé qui s'adapte à vos besoins et à votre budget :

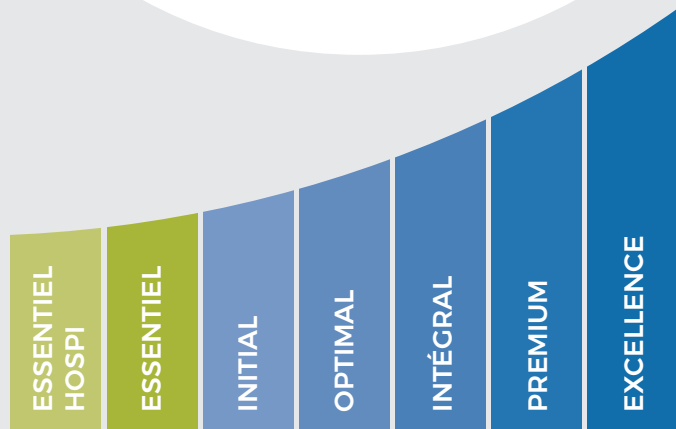
ÉQUITÉO

AVEC ÉQUITÉO, VOUS CHOISISSEZ LA GARANTIE QUI CORRESPOND À VOS BESOINS PARMIS 7 NIVEAUX DE PROTECTION.



Notre offre récompensée pour son excellence*

ÉQUITÉO
EOVI MCD MUTUELLE



CONTRAT CERTIFIÉ RESPONSABLE

- Meilleure prise en charge des honoraires.
- Forfait journalier hospitalier illimité.
- Optique : prise en compte de votre degré de correction.



UNE OFFRE SANTÉ ADAPTÉE



- Honoraires d'hospitalisation jusqu'à 250 %.
- Chambre particulière jusqu'à 75 € par jour.



- Prothèses dentaires jusqu'à 350 %.
- Orthodontie enfant jusqu'à 350 %.
- Dentaire non remboursé jusqu'à 950 €.



- Forfait verres et monture jusqu'à 340 € tous les 2 ans.
- Chirurgie réfractive jusqu'à 300 € par œil.



- Médecins généralistes et spécialistes jusqu'à 200 %.
- Médecines douces et médicaments non remboursés jusqu'à 160 € par an.



OPTION MODERATO : Baissez votre cotisation avec l'option Moderato Pharmacie et bénéficiez ainsi jusqu'à 15 % de réduction sur votre cotisation. En gardant à votre charge une faible partie de vos dépenses de pharmacie, vous conservez une protection complète sur les principaux soins de santé.

LES + DE LA GARANTIE

MÉDECINES DOUCES

Ostéopathie, acupuncture, homéopathie, hypnothérapie...
Eovi Mcd mutuelle prend en charge les médecines douces dès le niveau Équitéo Optimal (voir conditions).

MÉDICAMENTS NON REMBOURSÉS

Bénéficiez d'une prise en charge de vos médicaments non remboursés par l'Assurance Maladie Obligatoire (homéopathie, contraception, sevrage tabagique, vaccins, etc.) dès le niveau Équitéo Optimal (voir conditions).

RÉSEAUX DE SOINS

Accédez à nos établissements de soins mutualistes et au réseau partenaire KALIVIA pour bénéficier d'avantages et de tarifs préférentiels.

AVANTAGES "FAMILLE"

Votre conjoint bénéficie de 5 % de réduction s'il souscrit la même garantie. Profitez de **12 mois offerts pour les nouveau-nés et les enfants adoptés et de la gratuité à partir du 3^{ème} enfant.**

LES SERVICES INCLUS DANS VOTRE GARANTIE

ASSISTANCE SANTÉ

Bénéficiez sur simple appel d'un soutien 24h/24 et 7j/7 :

- > Des conseils d'experts par téléphone : informations sociales, juridiques, soutien psychologique...
- > Des aides pour le quotidien en cas de maladie ou d'accident : aide à domicile, prise en charge des ascendants, des animaux domestiques, services de proximité...
- > En cas de pathologie nécessitant un traitement par chimiothérapie ou radiothérapie : une enveloppe de services à la carte.
- > Et d'autres services pour vous accompagner dans les moments difficiles.

IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 7 000 000 euros, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632

MÉDECINDIRECT, UN MÉDECIN PARTOUT, À TOUT INSTANT

Des médecins inscrits au Conseil National de l'Ordre des Médecins, disponibles 24h/24 et 7j/7 par écrit, téléphone ou visio.

Au travail, à la maison ou en voyage, si vous avez une question médicale, contactez en toute sécurité et toute confidentialité un médecin généraliste ou spécialiste.

Les médecins vous accompagnent dans votre parcours santé. Ils vous rassurent, vous conseillent, vous orientent et si nécessaire réalisent un diagnostic et délivrent une ordonnance électronique.

UNE OFFRE COMPLÉMENTAIRE EN CAS D'HOSPITALISATION : HOSPITÉO

Non seulement une hospitalisation perturbe la vie mais elle entraîne aussi des dépenses imprévues, qui s'ajoutent aux frais médicaux pris en charge par votre Assurance Maladie Obligatoire et votre Assurance Maladie Complémentaire.

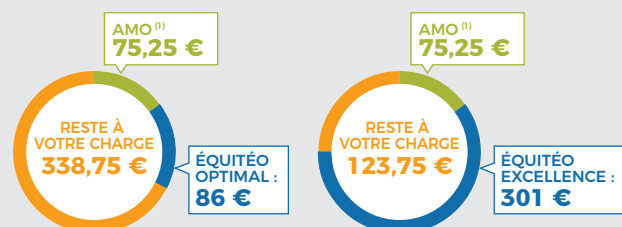
En souscrivant à la garantie Hospitéo, en complément de votre contrat santé, bénéficiez d'une aide financière qui assure votre confort et la sérénité de vos proches grâce à une indemnité au choix de 16 €, 24 €, 32 € ou 40 € par jour d'hospitalisation, versée en plus des remboursements de vos frais de santé même en cas d'hospitalisation en ambulatoire. Ces indemnités sont versées directement sur votre compte bancaire sans aucun justificatif de dépenses et sont exonérées d'impôts.



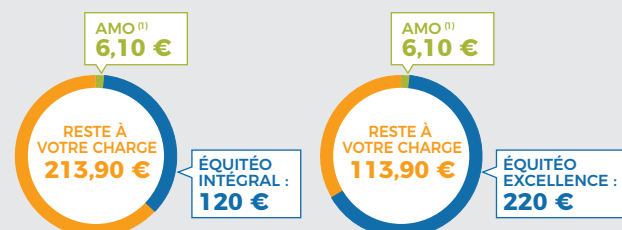
EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS



DENTAIRE : Pose d'une prothèse dentaire remboursée par l'Assurance Maladie Obligatoire : **500 €**



OPTIQUE : Achat d'une monture + 2 verres unifocaux, faible correction : **340 €**



(1) AMO : Assurance Maladie Obligatoire.

(2) AMC : Assurance Maladie Complémentaire.

(3) Dont 1 € de participation forfaitaire à charge de l'assuré (article L322-2 code Sécurité sociale).

LE SAVIEZ-VOUS ?

QUE SIGNIFIE « UNE DÉPENSE REMBOURSÉE À 100 OU 200 % » ?

L'Assurance Maladie Obligatoire rembourse une partie de vos frais de santé, en se basant sur un tarif de référence appelé « base de remboursement » (BR). La part non remboursée par l'Assurance Maladie Obligatoire qui varie selon l'acte (consultation chez un généraliste, optique, dentaire...) appelée **ticket modérateur**, reste à votre charge. Ce montant peut être élevé, il est donc indispensable de souscrire une Assurance Maladie Complémentaire pour assurer le remboursement de vos frais de santé non pris en charge.

Être remboursé à 100 % signifie que l'Assurance Maladie Obligatoire et l'Assurance Maladie Complémentaire vont vous rembourser à 100 % de la BR (dans certains cas, il faut déduire 1 € de participation forfaitaire, 0,50 € ou 2 € de franchise médicale).

EXEMPLE POUR UNE CONSULTATION CHEZ UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE :

Base de remboursement : 25 € (soit 100 % de la BR).

- > Votre tableau de garantie indique 100 % BR (AMO (1) + AMC (2)).
Vous serez remboursé jusqu'à 24 €.

AMO (1)	AMC (2)	RESTE À CHARGE (3)
16,50 € (70 %)	7,50 € (30 %)	1 €

- > Votre tableau de garantie indique 200 % BR (AMO (1) + AMC (2)).
Vous serez remboursé jusqu'à 49 €.

16,50 € (70 %)	32,50 € (130 %)	1 €
----------------	-----------------	-----

Le remboursement s'effectue toujours dans la limite des frais réels.

eovi-mcd.fr

Eovi-Mcd Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - Immatriculée sous le n° 317 442 176 - Siège social : 173 rue de Bercy - CS 31802 - 75584 PARIS Cedex 12. Document non contractuel à caractère informatif. Crédit photos : Fotolia, GettyImages. Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimeur : Korus Imprimerie - 39 rue de Bréteil - 33326 Eysines. DC-1901-OAV-EQUITEO



eovi mcd
mutuelle

Une mutuelle du

GRUPE
AÉSIO